



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mars 2006
Français
Original: anglais

Session de fond de 2006

Genève, 3-28 juillet 2006

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour
et autres questions d'organisation**

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2006 (sect. I) et les annotations à l'ordre du jour (sect. II).



I. Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2006 a été établi à partir de la liste de questions approuvée par le Conseil à sa session d'organisation pour 2006 (décision 2006/208).

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2006

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau

2. Création, au niveau national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable.

Débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial.

Débat consacré aux questions de coordination

4. La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim.

Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.

Débat général

6. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies :
 - a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010.

7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009;
 - c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies;
 - f) Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications;
 - g) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit;
 - h) Le tabac ou la santé.
8. Suite donnée aux résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale.
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
10. Coopération régionale.
11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé.
12. Organisations non gouvernementales.
13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistique;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Forum des Nations Unies sur les forêts;
 - j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions;
 - k) Cartographie;
 - l) Les femmes et le développement.

14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
 - a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - g) Droits de l'homme;
 - h) Instance permanente sur les questions autochtones.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À sa session d'organisation pour 2006, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa session de fond (décision 2006/208).

Conformément à l'annexe I de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, le Conseil sera saisi d'une note du Secrétaire général sur le thème proposé pour le débat de haut niveau de sa session de fond de 2007.

Documentation

Note du Secrétaire général sur le thème proposé pour le débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil

A. Débat de haut niveau

Conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil consacrerait la première journée de son débat de haut niveau à un dialogue de fond avec les chefs de secrétariat des institutions commerciales et financières internationales sur les grandes questions économiques mondiales (voir aussi la résolution 50/227 de l'Assemblée générale).

2. Instauration aux niveaux national et international d'un environnement propice au plein emploi et à la création d'emplois productifs et à un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur le thème du débat (décision 2005/313 du Conseil). Ce rapport, établi en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT), comprendra les contributions d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies compétents et s'appuiera sur celles des tables rondes préparatoires spéciales du Conseil, tenues les 4 et 5 avril 2006, et du Forum des organisations non gouvernementales et de la société civile, tenu à l'initiative de la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales les 6 et 7 avril 2006.

Le Conseil sera également saisi de l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2006*, établie en application des résolutions 118 (II) et 52/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1983/50 du Conseil, ainsi que de la partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session (résolution/décision 2005/306 du Conseil).

Le Conseil sera saisi de la partie pertinente du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale (décision 2004/323 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le thème du débat de haut niveau

Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2006

Partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session

Partie pertinente du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale`

Lettre datée du 10 avril 2006, adressée au Président du Conseil par la Présidente de la Commission de la condition de la femme (E/2006/21 et E/CN.6/2006/CRP.4)

B. Débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil¹

À sa cinquante-neuvième session, au paragraphe 22 de sa résolution 59/250, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'améliorer son recueil *annuel* de statistique des activités opérationnelles établi pour le débat du Conseil en y ajoutant une perspective pluriannuelle et en intégrant l'information et les statistiques disponibles.

À sa session de fond de 2005, le Conseil a également prié le Secrétaire général d'utiliser le recueil *annuel* de statistique des activités opérationnelles de développement, soumis au Conseil lors du débat sur les activités opérationnelles à sa session de fond sous sa nouvelle forme, adoptée conformément au paragraphe 22 de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale. Ce recueil permettra de mieux faire la distinction entre les contributions au titre de l'assistance humanitaire et de la coopération pour le développement à long terme (par. 9 de la résolution 2005/7 du Conseil).

En outre, à sa cinquante-neuvième session, au paragraphe 23 de sa résolution 59/250, l'Assemblée générale a prié le Conseil d'entreprendre tous les trois ans, à compter de 2006, un examen complet des tendances et des perspectives du financement de la coopération pour le développement.

À sa session de fond de 2005, le Conseil a prié le Secrétaire général, en réponse à la demande formulée au paragraphe 102 de la résolution 59/250 de l'Assemblée

générale, de mettre à jour la matrice figurant dans le rapport du Secrétaire général (E/2005/58) sur le processus de gestion approprié pour l'application de la résolution, notamment en établissant un rapport analytique sur les résultats obtenus grâce à l'application de toutes les mesures exposées dans ce dernier (par. 3 de la résolution 2005/7 du Conseil).

À sa session d'organisation pour 2006, le Conseil a décidé que les travaux du débat consacré aux activités opérationnelles de sa session de fond de 2006 devraient porter sur l'examen des activités opérationnelles du système des Nations Unies de façon à évaluer la suite donnée à la résolution 59/250, en vue d'en assurer l'application intégrale, notamment en procédant à un examen global des tendances et des perspectives de financement de la coopération au service du développement, et dans ce contexte décide d'appliquer la décision 60/545 de l'Assemblée (décision 2006/215 du Conseil).

À sa session de fond de 1998, le Conseil a invité le Secrétaire général à prendre des dispositions pour que les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, présentent au Conseil, à sa session de fond *annuelle*, une brève liste récapitulative des questions dont dépend directement le renforcement de la coordination des activités opérationnelles et sur lesquelles les fonds et programmes demandent au Conseil de se pencher et de formuler des avis, en ce qui concerne en particulier l'examen triennal, et pour que la liste soit assortie, chaque fois que possible, de recommandations (par. 4 de la résolution 1998/27 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général présentant des données statistiques détaillées sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 35/81, par. 22 de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, et résolution 2005/7 du Conseil)²

Rapport du Secrétaire général sur l'examen complet des tendances et des perspectives du financement de la coopération pour le développement (par. 23 de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur le degré d'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale dans le contexte de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (par. 102 de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale et résolution 2005/7 du Conseil)

Liste récapitulative des questions relatives à la coordination des activités opérationnelles (E/2006/CRP.1)

b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

Le Conseil sera également saisi des rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial, ainsi que des rapports annuels de ces quatre fonds et programmes. Les rapports incluent une analyse minutieuse des problèmes rencontrés

et des enseignements tirés de l'expérience, en privilégiant les questions qui découlent de l'application du programme de réformes du Secrétaire général, de l'examen triennal et de la suite donnée aux conférences internationales, afin de permettre au Conseil de s'acquitter de son rôle de coordination (résolutions 48/162 et 53/192 de l'Assemblée générale et résolutions 1994/33 et 1995/51 du Conseil).

À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a invité les conseils d'administration et organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées à évaluer régulièrement les progrès accomplis dans la simplification et l'harmonisation des règles et des procédures et demandé aux fonds et programmes de faire figurer dans leur rapport *annuel* au Conseil des informations précises sur les progrès réalisés dans ce domaine (par. 38 et 39 de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2005 (E/2005/35, Supplément n° 15) ainsi que sur ceux de sa première session ordinaire (DP/2006/16) et de sa session annuelle de 2006

Rapport commun de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population présenté au Conseil économique et social (E/2006/5)

Rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2005 (E/2005/34/Rev.1-E/ICEF/2005/7/Rev.1), ainsi que sur ceux de sa première session ordinaire de 2006 (E/2006/34 (Part I) et E/2006/34 (Part I)/Add.1-E/ICEF/2006/5 (Part I)/Add.1) et de sa session annuelle de 2006

Rapport annuel du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil (E/2006/6-E/ICEF/2006/3)

Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de sa session de 2005 (E/2006/36, Supplément n° 16)

Rapport annuel du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial pour 2005 (E/2006/14)

C. Débat consacré aux questions de coordination

4. La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim

À sa session de fond de 2005, dans sa décision 2005/221, le Conseil a adopté le thème suivant pour le débat qu'il consacrerait en 2006 aux questions de coordination : « *La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim* ». Le Conseil a décidé aussi de poursuivre les consultations concernant un programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination du Conseil, en vue d'arrêter la version définitive du programme avant le début de sa session de fond de 2006.

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur le thème qui a été arrêté.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le thème du débat consacré aux questions de coordination

D. Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

À sa session d'organisation pour 2006, le Conseil a décidé que le thème du débat consacré aux affaires humanitaires de sa session de fond de 2006 serait le « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies : mise en oeuvre d'une capacité renforcée d'intervention humanitaire à tous les niveaux, y compris le renforcement des capacités, avec une attention particulière accordée aux situations d'urgence humanitaire récentes, notamment les graves catastrophes naturelles » et que deux tables rondes seraient convoquées sur les thèmes de la violence à motivation sexiste dans les situations d'urgence humanitaire et des situations d'urgence chroniquement sous-financées (décision 2006/214 du Conseil).

À sa soixantième session, l'Assemblée générale :

- Dans sa résolution 60/13, a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain du tremblement de terre catastrophique en Asie du Sud : Pakistan au titre du point intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale » et de rendre compte au Conseil à sa session de fond de 2006;
- Dans sa résolution 60/15, a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa soixante et unième session, sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien au titre du point intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale », par le biais du Conseil à sa session de fond de 2006;
- Dans sa résolution 60/124, a décidé de transformer l'actuel Fonds central autorenewable d'urgence en Fonds central d'intervention d'urgence, a encouragé le Conseil à débattre de l'utilisation du Fonds et a prié le Secrétaire général de rendre compte de manière détaillée à elle-même, ainsi qu'au Conseil, de l'utilisation du Fonds. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante et unième session, par l'intermédiaire du Conseil à sa session de fond de 2006, sur les progrès réalisés dans le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies. Voir aussi la résolution 2005/4 du Conseil;

- Dans sa résolution 60/220, a prié le Secrétaire général de lui soumettre par l'intermédiaire du Conseil, lors du débat que celui-ci consacrerait aux affaires humanitaires à sa session de fond de 2006, un rapport sur l'assistance humanitaire et le relèvement pour El Salvador et le Guatemala et sur les progrès réalisés dans les activités de secours, de relèvement et de reconstruction menées dans les pays touchés.

D'autre part, conformément à la résolution 1983/46 du Conseil, le Secrétaire général fait *annuellement* rapport au Conseil oralement sur l'état de l'assistance aux régions frappées par la sécheresse à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en Somalie et au Soudan.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain du tremblement de terre catastrophique en Asie du Sud : Pakistan²

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien²

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies²

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance humanitaire et le relèvement pour El Salvador et le Guatemala²

E. Débat consacré aux questions diverses

6. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet

À sa session de fond de 2005, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (E/2005/61) et a décidé de continuer à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application effective des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale, qui ont trait à ses travaux et à ceux de ses organes subsidiaires. Il sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée (résolution 2005/48 du Conseil). Voir aussi le point 8 et le paragraphe introductif des points 13 et 14 de l'ordre du jour.

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les modalités de la coordination interinstitutions de la mise en œuvre des textes issus du Sommet, notamment des recommandations sur le processus de suivi (voir Agenda de Tunis pour la société de l'information (WSIS-05/TUNIS/DOC/6(Rev.1)-E, par. 104), adopté lors du Sommet mondial sur la société de l'information, organisé à Tunis du 16 au 18 novembre 2005).

Documentation

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale (Voir aussi le point 8 et le paragraphe introductif des points 13 et 14 de l'ordre du jour)³.

Rapport du Secrétaire général sur les modalités de la coordination interinstitutions de la mise en œuvre des textes issus du Sommet, notamment des recommandations sur le processus de suivi².

a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

À sa soixantième session, l'Assemblée générale a décidé de continuer à tirer pleinement parti des arrangements institutionnels existants pour faire le point sur l'application du Consensus de Monterrey, comme il est prévu au paragraphe 69 de ce dernier et conformément à sa résolution 57/270 B, notamment des dialogues de haut niveau de l'Assemblée et des réunions de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (New York, 24 avril 2006) (résolution 60/188 de l'Assemblée générale).

Documentation

Résumé, présenté par le Président du Conseil, des débats de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

À la reprise de sa session de fond de 2005, dans sa résolution 2005/44, le Conseil a prié le Secrétaire général de soumettre un rapport annuel sur l'application du Programme d'action. Ce rapport est présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil, conformément au paragraphe 11 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (voir décision 2001/320 du Conseil).

À sa soixante et unième session, l'Assemblée générale convoquera une réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, à New York, les 19 et 20 septembre 2006. Dans un rapport distinct, le Secrétaire général fera rapport à l'Assemblée, à sa soixante et unième session, sur l'examen global approfondi à mi-parcours (résolution 60/228 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010².

7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination soumettra au Conseil un rapport d'ensemble annuel (résolution 13 (III) du Conseil) sur ses travaux en 2005.

Le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-sixième session, qui doit se tenir au Siège du 5 au 30 juin 2006, présentera les observations du Comité suite à son examen du rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Documentation

Rapport d'ensemble annuel pour 2005 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/61/16, Supplément n° 16)

b) Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009

Conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire général communiquera à ce dernier le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009 couvrant les activités prévues dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. Le Conseil examinera les chapitres pertinents du projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009 (résolutions 1988/77 du Conseil et 58/269 de l'Assemblée générale).

Documentation

Parties pertinentes du projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009 (fascicules pertinents du document A/61/6)

c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

À sa session de fond de 2005, le Conseil a prié le Président du Conseil économique et social de reconduire pour un an encore le mandat du Groupe de travail à composition non limitée sur l'informatique afin qu'il puisse, dans la limite des ressources disponibles, mener à bien l'application des dispositions des résolutions du Conseil sur la question, faciliter l'achèvement des initiatives prises par le Secrétaire général quant à l'utilisation de l'informatique et poursuivre l'application des mesures requises pour réaliser ses objectifs, et a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa session de fond de 2006, des mesures prises face à la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies pour permettre à tous les États d'y accéder et de les utiliser de façon optimale, ainsi que des conclusions du Groupe de travail et de l'évaluation de ses travaux et de son mandat (résolution 2005/12 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises face à la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États, y compris

les conclusions du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique et l'évaluation de ses travaux et de son mandat.

d) Programme d'assistance à long terme à Haïti

À sa session de fond de 2005, le Conseil a prié le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estime nécessaire, au plus tard six semaines avant le début de la session de fond de 2006, et a décidé que le bilan des travaux du Groupe consultatif ad hoc sera dressé lors de la session de fond de 2006, en vue d'envisager la prorogation de son mandat après que le Conseil aura examiné son rapport, et au vu de la situation en Haïti à cette date résolution 2005/46 du Conseil).

Documentation

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Le Conseil sera saisi du rapport annuel du Secrétaire général sur le suivi et l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le rapport sera présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire de la Commission de la condition de la femme et du Conseil, conformément aux résolutions 2005/31 du Conseil et 60/140 de l'Assemblée générale). Voir aussi le point 14 a) de l'ordre du jour. Le Conseil examinera aussi un rapport du Secrétaire général relatant les progrès réalisés dans la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies (résolution 2005/31 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (voir aussi le point 14 a) de l'ordre du jour)²

f) Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications

À sa session de fond de 2001, le Conseil avait prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour créer le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications (TIC). Ce groupe présente au Secrétaire général un rapport annuel sur les principaux problèmes d'actualité en matière de TIC et les recommandations qu'il formule à leur sujet (décision 2001/210 du Conseil).

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications

h) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit

À sa session de fond de 2004, le Conseil a décidé de tirer de nouveau les enseignements de l'expérience acquise par les groupes consultatifs spéciaux, y compris les résultats obtenus dans l'exécution de leur mandat, au cours de sa session de fond de 2006 et prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport à ce sujet (résolution 2004/59 du Conseil).

À sa session de fond de 2005, le Conseil a décidé, compte tenu de la situation actuelle de la Guinée-Bissau, de proroger le mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau jusqu'à sa session de fond de 2006, étant entendu que la décision de renouveler ou non le mandat du Groupe sera prise à l'issue de l'examen par le Conseil du rapport du Groupe, qui devra être soumis au plus tard six semaines avant le début de la session de fond de 2006, et au vu de la situation qui règnera à ce moment-là en Guinée-Bissau (résolution 2005/32 du Conseil).

Toujours à sa session de fond de 2005, le Conseil a prié le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau de lui faire rapport à session de fond de 2006. Il a également décidé que le bilan des travaux du Groupe consultatif spécial pour le Burundi sera dressé lors de la session de fond de 2006, en vue d'envisager la prorogation du mandat du Groupe consultatif après que le Conseil aura examiné son rapport, qui devra être soumis au plus tard six semaines avant le début de la session de fond de 2006, et au vu de la situation au Burundi à cette date (résolution 2005/33 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les nouveaux enseignements tirés de l'expérience acquise par les groupes consultatifs spéciaux, y compris les résultats obtenus dans l'exécution de leur mandat

Rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

Rapport du Groupe consultatif spécial pour le Burundi

h) Le tabac ou la santé

À sa session de fond de 2004, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa session de fond de 2006, un rapport sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac (résolution 2004/62 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac

8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale

À sa session de fond de 2005, le Conseil, dans sa résolution 2005/48, a demandé au Secrétaire général de lui soumettre un rapport sur le rôle du Conseil dans l'application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale, pour examen à sa session de fond de 2006. Voir aussi le paragraphe introductif des points 6, 13 et 14 de l'ordre du jour.

Documentation

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale (Voir aussi le paragraphe introductif des points 6, 13 et 14 de l'ordre du jour)³

9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Assistance au peuple palestinien. À sa soixante-troisième session, en 1977, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre des rapports *annuels* sur la question de l'assistance au peuple palestinien (résolution 2100 (LXIII) du Conseil).

À sa soixantième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et unième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur la mise en œuvre de sa résolution 60/126 sur la question.

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies. À sa session de fond de 2005, dans sa résolution 2005/49, le Conseil a prié son Président de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial au sujet de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de lui faire rapport à ce sujet, et a prié le Secrétaire général de suivre l'application de la résolution, en accordant une attention particulière aux mesures de coopération et d'intégration prises pour donner le maximum d'efficacité aux activités d'assistance entreprises par divers organismes des Nations Unies et de lui présenter un rapport à ce sujet lors de sa session de fond de 2006 (voir aussi résolution 60/112 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien²

Rapport du Président du Conseil sur les consultations avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

10. Coopération régionale

Le Conseil examinera le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et prendra les mesures nécessaires concernant les décisions et recommandations des commissions régionales qui y seront présentées. Dans ce rapport, l'attention du Conseil sera appelée sur toute décision ou recommandation des commissions régionales qui nécessitent son approbation. Un chapitre du rapport sera consacré à la question intitulée : « La dimension régionale de la création d'un climat propice au

plein emploi et à l'emploi productif, et son incidence sur le développement durable » (décision 2006/211 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi de résumés des études effectuées par les commissions régionales sur la situation socioéconomique dans leur région, mettant en évidence les principaux problèmes et les perspectives d'avenir (décision 1979/1 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale (E/2006/15 et Add.1)

Conjoncture économique et risques et perspectives pour l'économie des pays de la région de la Commission économique pour l'Europe (E/2006/16)

Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Afrique, 2005 (E/2006/17)

Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2006 (E/2006/18)

Résumé de l'étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes, 2005 (E/2006/19)

Résumé de l'évolution économique et sociale de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, 2006-2007 (E/2006/20)

11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé

À sa session de fond de 2005, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de sa résolution 2005/51 et de continuer à inclure, dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies, une mise à jour sur les conditions de vie du peuple palestinien, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2005/51 du Conseil (A/61/67-E/2006/13)²

12. Organisations non gouvernementales

En application de ses résolutions 3 (II) et 1996/31, le Conseil examinera le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006, tenue au Siège du 19 au 27 janvier et du 10 au 19 mai 2006, et se prononcera sur les recommandations qui y figurent. Les dates et l'ordre du jour provisoire de la session de 2006 du Comité ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2005/241.

Documentation

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2006 [E/2006/32 (Parties I et II)]

13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

À sa session de fond de 2005, dans sa décision 2005/305, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques en 2006. Voir aussi le paragraphe introductif des points 5, 6, 8 et 14 de l'ordre du jour.

Documentation

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies en application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale (voir également le paragraphe introductif des points 5, 6, 8 et 14)³

a) Développement durable

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quatorzième session, qui se tiendra au Siège du 1^{er} au 12 mai 2006. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la quatorzième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2005/229.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session, tenue au Siège du 20 au 24 mars 2006.

Documentation

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quatorzième session (E/2006/29, Supplément n° 9)

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa huitième session (E/2006/33, Supplément n° 13)

b) Science et technique au service du développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa neuvième session, qui doit se tenir à Genève du 15 au 19 mai 2006. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la neuvième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2005/309.

Documentation

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa neuvième session (E/2006/31, Supplément n° 11)

c) Statistique

Le Conseil examinera le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-septième session, tenue au Siège du 7 au 10 mars 2006. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-septième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2005/244.

Documentation

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-septième session (E/2006/24, Supplément n° 4)

d) Établissements humains

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (décision 2005/298 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

e) Environnement

Le Conseil sera saisi du rapport du Forum ministériel mondial pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire, tenue à Doubaï du 7 au 9 février 2006.

Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil (résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, sect. I, par. 3). Il se réunit en session ordinaire les années impaires et en session extraordinaire les années paires (résolution 53/242 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport du Forum ministériel mondial pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire (A/61/125, Supplément n° 25)²

f) Population et développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-neuvième session, qui doit se tenir au Siège du 3 au 7 avril 2006. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-neuvième session de la Commission dans sa décision 2005/245.

Documentation

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-neuvième session (E/2006/25, Supplément n° 5)

g) Administration publique et développement

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa cinquième session, qui doit se tenir au Siège du 27 au 31 mars 2006. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquième session du Comité dans sa décision 2005/55.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa cinquième session (E/2006/44, Supplément n° 24)

h) Coopération internationale en matière fiscale

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa première session, qui s'est tenue à Genève du 5 au 9 décembre 2005. À sa session d'organisation pour 2006, le Conseil a reporté l'examen du rapport sur les travaux de la première session à sa session de fond de 2006 (décision 2006/213 du Conseil). La deuxième session du Comité doit se tenir à Genève du 30 octobre au 3 novembre 2006. Le rapport de la deuxième session sera examiné à une date ultérieure.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa première session (E/2005/45, Supplément n° 25)

i) Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Conseil sera saisi du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session, qui s'est tenue à New York du 13 au 24 février 2006. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de cette session dans sa décision 2005/29.

Documentation

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session (E/2006/42, Supplément n° 22)

j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

À sa session de fond de 2000, le Conseil, dans sa décision 2000/32, a réaffirmé l'importance du rôle que jouent l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité du programme et de la coordination en mobilisant et en supervisant, le cas échéant, les efforts de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies pour apporter une aide économique aux États qui rencontrent des difficultés économiques particulières dues à l'exécution de mesures préventives ou coercitives imposées par le Conseil de sécurité et, le cas échéant, en trouvant des solutions aux difficultés économiques particulières de ces États. Le Conseil a décidé aussi de poursuivre l'examen de la question, dans le cadre du point intitulé « Questions relatives à l'économie et à l'environnement », compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (voir aussi la résolution 59/45 de l'Assemblée générale).

À sa session de fond de 2005, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (décision 2005/212 du Conseil).

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

k) Cartographie

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les travaux de la vingt-troisième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, qui doit se tenir à Vienne du 28 mars au 4 avril 2006 (résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) et décision 2004/303 du Conseil).

Le rapport du Secrétaire général sur les travaux de la dix-septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, qui doit se tenir à Bangkok du 18 au 22 septembre 2006, sera examiné par le Conseil à une date ultérieure en raison des dates de la Conférence (résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) et décision 2004/304 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux de la vingt-troisième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques

Rapport du Secrétaire général sur les travaux de la dix-septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

l) Les femmes et le développement

Pour l'examen de cet alinéa de l'ordre du jour, le Conseil sera saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquantième session (résolutions 42/178 de l'Assemblée générale et 1987/24 du Conseil).

Documentation

Sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquantième session (E/2005/27, Supplément n° 7)

14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

À sa session de fond de 2005, dans sa décision 2005/305, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques du Conseil en 2006. Voir aussi le paragraphe introductif des points 6, 8 et 13 de l'ordre du jour.

Documentation

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies en application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale (voir aussi les paragraphes introductifs des points 6, 8 et 14 de l'ordre du jour)³

a) Promotion de la femme

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquantième session, tenue au Siège le 22 mars 2005, du 27 février au 10 mars et le 16 mars 2006. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquantième session de la Commission dans sa décision 2005/299.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe). Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes rend compte de ses activités chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties à la Convention.

Le Conseil sera saisi du rapport annuel du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui comprendra une évaluation des progrès réalisés dans la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies (résolution 60/140 de l'Assemblée générale et décision 2005/31 du Conseil). Le rapport du Secrétaire général continuera à examiner l'application des conclusions concertées 1997/2 conformément à la résolution 2004/4 du Conseil). Voir aussi le point 7 e) de l'ordre du jour.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur les travaux de sa troisième session. L'Institut est régi par le Conseil exécutif qui fait rapport annuellement au Conseil (résolutions 1998 (LX) et 2003/57 du Conseil).

Documentation

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquantième session (E/2006/27, Supplément n° 7)

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes²

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (voir aussi le point 7 e) de l'ordre du jour)²

Rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur les travaux de sa troisième session

b) Développement social

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-quatrième session, tenue au Siège le 18 février 2005, du 8 au 17 février et le 22 mars 2006. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-quatrième session de la Commission dans sa décision 2005/235.

Documentation

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-quatrième session (E/2006/26, Supplément n° 6)

Lettre datée du 30 juin 2005, adressée au Secrétaire général par le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (E/2006/11)

c) Prévention du crime et justice pénale

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa quinzième session, qui doit se tenir à Vienne du 24 au 28 avril 2006. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la quinzième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2005/249.

Documentation

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa quinzième session (E/2006/30, Supplément n° 10)

d) Stupéfiants

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-neuvième session, tenue à Vienne du 14 au 23 mars 2006. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-neuvième session de la Commission dans sa décision 2005/250.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Conformément au paragraphe 1 de l'article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et au paragraphe 1 de l'article 23 de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, l'Organe fera rapport au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, sur ses activités en 2005.

Documentation

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-neuvième session (E/2006/28, Supplément n° 8)

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur ses activités en 2005 (E/INCB/2005/1)

e) Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ferait chaque année oralement un rapport au Conseil pour le tenir informé des aspects des travaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés touchant la coordination et maintiendrait la pratique actuelle, établie au paragraphe 11 du Statut du Haut Commissariat (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe), qui consiste à présenter tous les ans un rapport écrit à l'Assemblée générale (résolution 58/153 de l'Assemblée générale).

À sa soixantième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième et unième session, au titre de la question intitulée « Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires », un rapport détaillé sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique qui tienne pleinement compte des efforts déployés par les pays d'asile, et de

rendre compte oralement au Conseil à sa session de fond de 2006 (résolution 60/128 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport oral du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Lettre datée du 8 mars 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2006/3)

f) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

À sa soixantième session, dans sa résolution 60/144, l'Assemblée générale a réaffirmé que la Commission des droits de l'homme, en tant que commission technique du Conseil, serait chargée de contrôler, au sein du système des Nations Unies, la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et de fournir au Conseil des avis à ce sujet.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

g) Droits de l'homme

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa soixante-deuxième session, qui doit se tenir à Genève du 13 mars au 21 avril 2006 (résolutions 5(I) et 9(II) du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions, tenues à Genève respectivement du 25 avril au 13 mai 2005 et du 7 au 25 novembre 2005 (résolutions 1988 (LX) et 1985(17) du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141 de l'Assemblée générale).

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité des droits de l'enfant. Le Comité soumet tous les deux ans à l'Assemblée générale, par l'entremise du Conseil, un rapport sur ses activités (résolution 44/25 de l'Assemblée générale, annexe, art. 44, par. 5)².

Documentation

Rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa soixante-deuxième session (E/2006/23, Supplément n° 3)

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions (E/2006/22, Supplément n° 2)

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme²

Rapport du Comité des droits de l'enfant²

h) Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa cinquième session, qui se tiendra au Siège du 15

au 26 mai 2006. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquième session de l'Instance dans sa décision 2005/254.

Documentation

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa cinquième session (E/2006/43, Supplément n° 23)

Notes

- ¹ Le Conseil sera également saisi, au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, du rapport du Secrétaire général sur les données statistiques globales sur les activités opérationnelles de développement pour 2003 (A/60/74-E/2005/57) et du rapport du Secrétaire général sur les formules et modalités de financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/60/83-E/2005/72) (par. 22 et 24 de la résolution 59/250 et décision 60/547 de l'Assemblée générale).
- ² Présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil.
- ³ Compte tenu du lien étroit entre la mise en œuvre des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale et les travaux des commissions techniques sur la mise en œuvre des textes issus de chaque grande conférence et réunion au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, et afin de simplifier la documentation à préparer pour la session de fond du Conseil, il a été décidé que les rapports et les recommandations du Secrétaire général sur la mise en œuvre des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée et les travaux des commissions techniques du Conseil pour 2006 seraient regroupés dans un seul et même document.